



Paris, le 24 novembre 2004

**Monsieur le directeur général
des douanes et droits indirects
23 bis, rue de l'Université
75007 Paris**

Monsieur le directeur général,

Les décisions budgétaires opérées en 2004 commencent à peser lourdement sur le fonctionnement des services et la vie des personnels.

Les services se voient objecter de plus en plus souvent l'impossibilité d'organiser des actions de formation professionnelle ou l'impossibilité d'effectuer des missions (en particulier maritimes ou aériennes).

Cela n'est pas sans avoir de graves conséquences sur le fonctionnement du service public douanier.

De plus les agents dans maints endroits sont désormais obligés d'effectuer les avances financières de leurs missions administratives, les régies d'avance ne pouvant plus opérer correctement faute de subsides.

Certains s'entendent même dire que leurs frais engagés en novembre ne pourront en tout état de cause leur être réglés avant 2005 !

Cette situation qui est faite à vos personnels est inadmissible, elle est la conséquence de choix budgétaires que nous contestons.

Nous avons eu communication d'une note du directeur régional à Marseille refusant le déplacement des agents de sa circonscription pour participer au jury d'oral du concours de contrôleur principal (copie jointe). Vous connaissez notre attachement à la formation professionnelle ; le dossier que nous vous avons remis dernièrement sur la formation initiale en fait foi.

Nous trouvons déplorable que des cadres supérieurs de notre administration doivent en venir à de pareilles initiatives faute de moyens budgétaires corrects.

Aussi nous vous prions de bien vouloir diligenter toutes les interventions possibles à votre niveau (si ce n'est déjà fait !), pour éviter que ces situations ne perdurent.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer...